

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	<p style="text-align: center;">La Conférence du désarmement a adopté un programme de travail : un retour du multilatéralisme ?</p> <p style="text-align: right;"><i>Par Bernard SITT, directeur du CESIM</i></p>
Union européenne...3	<p>Le document CD/1863 adopté par consensus par la Conférence du désarmement (CD) le 29 mai 2009 (voir article en page 2) est peut-être une véritable rupture, et c'est à tout le moins un événement. Il marque la fin de douze années de paralysie et d'introuvables débats, qui avaient conduit nombre d'experts à pronostiquer la fin de la CD et la mort du désarmement multilatéral.</p> <p>Étonnamment, l'accord des 65 pays s'est fait sur un programme qui, s'il est un peu plus global et équilibré que ses multiples prédécesseurs depuis 1997, n'introduit guère de nouveauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • création de deux groupes de travail <i>ad hoc</i> au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", dont l'un est chargé de négocier un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (<i>Cut off</i>), sur la base du mandat Shannon de 1995, dont la France s'était faite, avec bien d'autres pays, l'avocat persévérant. • création d'un groupe de travail <i>ad hoc</i> au titre du point 3 de l'ordre du jour "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", qui consacre la fin de l'interminable partie de bras de fer sur la question entre les États-Unis et le couple Russie—Chine. • création d'un groupe de travail <i>ad hoc</i> au titre du point 4 de l'ordre du jour relatif aux assurances négatives de sécurité octroyées aux États non nucléaires parties au TNP, dont le mandat inclut de manière moins insistante que par le passé l'éventualité d'un instrument international global, alors qu'au demeurant plus de cent États bénéficient aujourd'hui d'engagements juridiquement contraignants de la part des cinq États dotés d'armes nucléaires. • désignation de trois coordonnateurs spéciaux chargés de mener des consultations sur d'autres points importants de l'ordre du jour : programme global de désarmement, transparence dans le domaine des armements, armes radiologiques. Observons que ces dernières sont toujours désignées comme des armes de destruction massive. Le langage du Décalogue mériterait d'être révisé sur ce point et, pourquoi pas, que l'on y introduise une référence explicite au terrorisme. <p>Nous écrivions en janvier 2007 dans ces colonnes : "La CD n'est que la caisse de résonance des différends entre capitales sur les grandes problématiques stratégiques. Ce n'est donc pas à Genève que le nœud gordien sera tranché." Il vient en effet de l'être, parce que le contexte international de la non-prolifération et du désarmement s'y prête mieux aujourd'hui. Mais la partie n'est pas encore jouée, s'agissant en particulier de la négociation du <i>Cut off</i> à venir. La portée du futur traité, le système technique de vérification, le régime d'inspections sur place, la clause d'entrée en vigueur pourraient être autant de sujets de contentieux et offrir autant de grands moments diplomatiques qu'a pu connaître la négociation du TICE au milieu des années 1990, voire plus encore. La diplomatie multilatérale a encore quelques belles batailles à mener.</p> <p style="text-align: right;">« Étonnamment, l'accord des 65 pays s'est fait sur un programme qui, s'il est un peu plus global et équilibré que ses multiples prédécesseurs depuis 1997, n'introduit guère de nouveauté. »</p>
PAYS.....4	
Nucléaire.....4	
Biologique.....5	
Chimique.....5	
Vecteurs.....5	
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANÉES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

La Conférence du désarmement a adopté un programme de travail

Le bruit courrait à Genève depuis des semaines : une proposition de programme de travail officiellement présentée le 26 mars 2009 par la présidence algérienne de la Conférence du désarmement (CD) aurait toutes les chances d'être acceptée, mettant un terme à douze années de blocage. C'est chose faite. Sous la cote CD/1863, le « *non paper* » algérien intitulé *Draft Decision for the establishment of a programme of Work for the 2009 session* a été adopté par consensus par les 65 États membres de la CD le 29 mai 2009.

Sur le fond, la proposition algérienne s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été proposé en 2007 et 2008. Pour l'essentiel, quatre groupes de travail doivent donc être constitués, dont trois seront consacrés à des discussions de substance sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique (PAROS), les assurances de sécurité négatives, et le désarmement nucléaire, un seul étant chargé d'entamer des négociations sur un nouveau traité « interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou autres engins explosifs nucléaires ».

Quelques jours après la clôture enthousiaste du troisième comité préparatoire à la conférence d'examen de 2010 du TNP (voir *ONP N°38*), il s'agit donc indéniablement d'un nouveau succès multilatéral. Faut-il le verser au crédit d'un « contexte international (...) particulièrement favorable », selon les termes de la présidence algérienne ? Il est vrai que la Corée du Nord, État membre de la CD, ne s'est pas opposée à l'adoption du programme de travail. C'était tout de même quatre jours après avoir pratiqué un second essai nucléaire qui semble avoir été, cette fois, couronné de succès. Cette réalité fait partie intégrante du contexte international.

Draft Decision for the establishment of a programme of Work for the 2009 session (CD/1863, 19 mai 2009)

Douze années de blocage à la CD

1996 : la CD accueille 23 États supplémentaires (61 au total) et négocie le TICE, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 septembre.

1998 : la CD nomme deux comités *ad hoc* sur les assurances négatives de sécurité et un traité « *cut-off* ».

1999 : la CD passe à 65 membres. Les comités *ad hoc* ne sont pas reconduits et la conférence échoue à adopter un programme de travail.

2002 : les ambassadeurs de l'Algérie, de la Belgique, du Chili, de la Colombie et de la Suède proposent la mise en place de 4 comités *ad hoc* (proposition A5) sur le « *cut-off* », les assurances négatives de sécurité, PAROS, et le désarmement nucléaire.

2006 : les 6 présidents de la CD décident de renforcer la continuité de la présidence de la conférence (initiative P6) et nomment un groupe d'États, les « amis des Présidents », pour assister le P6.

2007 : la CD semble proche d'adopter un programme de travail sur la base des documents L.1, CRP.5, CRP.6.

2008 : le scénario de 2007 se répète sur la base du document CD/1840, finalement rejeté par quelques États clés, dont le Pakistan, la Chine, l'Iran.

La PSI à l'épreuve de la crise nord-coréenne



En annonçant mardi 26 mai 2009 son adhésion pleine et entière aux

principes d'interdiction de l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération (PSI), la Corée du Sud a-t-elle pris une décision politique risquée ?

L'on sait d'abord que les activités proliférantes de Pyongyang sont une des principales raisons du lancement de la PSI en 2003. L'on sait ensuite que le refus de Séoul de rejoindre activement le dispositif, malgré une pression américaine constante, a survécu à la succession de Roh Moo Huyn par Lee Myung-bak à la présidence du pays en 2008. C'est dire que les responsables sud-coréens savent la question épineuse. La décision a fini par être prise mais son annonce a déjà été retardée au début du printemps, malgré l'essai balistique nord-coréen du 5 avril, semble-t-il afin de ne pas empêcher une rencontre inter-coréenne au complexe industriel frontalier de Kae-

song, longtemps présenté comme un modèle de coopération. Enfin, quinze jours plus tard, les Nord-coréens ont prévenu que l'adhésion de leur voisin à la PSI serait considérée comme une « déclaration de guerre ». De leur côté, les Chinois ont rappelé en avril qu'une telle initiative compliquerait la situation dans la péninsule : « *The current situation is already too complex and China doesn't want it to become further complicated* », a déclaré mercredi 15 avril dernier l'ambassadeur chinois à Séoul, M. Cheng Yonghua. C'est donc bien l'essai nucléaire du 25 mai qui a précipité l'annonce sud-coréenne. Celle-ci doit être lue comme une manifestation opportune de fermeté politique. Il y a bien là un premier risque d'exacerbation de la tension entre les deux pays.

Par ailleurs, affirmer que la marine sud-coréenne entend désormais arraisonner les bâtiments nord-coréens qui navigueront dans ses eaux territoriales est hasardeux. Elle le pouvait déjà en se prévalant de l'alinéa 8 f) de la résolution 1718 du Conseil de sécurité (2006) : « Tous les États mem-

bres sont appelés à coopérer, (...) en conformité avec le droit international, notamment en procédant à l'inspection du fret à destination ou en provenance de la République populaire démocratique de Corée, selon que de besoin ». Si la Corée du Sud décide de joindre désormais le geste à la parole, il reste que la marine nord-coréenne n'est pas contrainte d'emprunter les routes maritimes qui passent par les eaux sud-coréennes. Rappelons que la Chine ne participe pas à la PSI. Il y a donc là un second risque : si la participation de Séoul ne se traduit pas en actes concrets, c'est tout le dispositif qui en sortira affaibli.

Il se trouve que la nouvelle résolution adoptée par le Conseil de sécurité vendredi 12 juin 2009 vient potentiellement changer la donne (voir article p. 4). Si le contrôle du fret nord-coréen en haute mer devient une réalité, le risque pris par Séoul sera pour le moins partagé. Au passage, un tel résultat fournirait une base juridique solide pour l'interception de biens proliférants en provenance ou à destination de la Corée du Nord.

UNION EUROPEENNE

L'UE au Prepcom 2009



Siège de l'ONU, New York. Crédit photo : ONU

Comme l'on pouvait s'y attendre, l'Union européenne est apparue très proactive à la troisième session du Comité préparatoire (Prepcom) de la conférence d'examen de 2010 du TNP (ONU, New York, 4-15/05/2009), insistant à plusieurs reprises sur la nécessité de considérer les trois piliers du traité de manière équilibrée et pragmatique.

En effet, l'année 2008 avait vu l'UE prendre trois initiatives importantes en matière de désarmement, de non-prolifération, et d'usages pacifiques de l'énergie nucléaire :

- un plan de désarmement en huit points avait été proposé en octobre 2008 lors de la 63e session de la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- la fin de la présidence française de l'UE avait été marquée par l'adoption d'un nouveau plan d'action pour lutter contre la prolifération, intitulé « *New lines for action by the European union in combating the proliferation of weapons of mass destruction and their means of delivery* » (voir ONP N°34) ;
- le Conseil de l'UE de décembre 2008 avait entériné la décision de soutenir à hauteur de 25 millions d'euros le projet de création d'une banque de combustible nucléaire sous l'égide de l'AIEA.

Sans surprise, et forte de ces initiatives, l'UE a ainsi pu proposer à New York un document de travail (WP 26) qui propose un plan d'action sur les trois piliers du TNP, revendiquant de progresser simultanément sur les trois fronts.

A noter également, l'UE s'est à plusieurs reprises adressée aux États-Unis et à la Russie, notamment en matière de désarmement. Sur ce plan, si les 27 se sont félicités de la reprise du dialogue stratégique entre les deux puissances, ils notent aussi que « les réductions dans les armes nucléaires non stratégiques sont une part intégrale de la maîtrise des armements nucléaires et du processus de désarmement. » Moins habituelle, la question de la défense antimissile et des capacités conventionnelles a été abordée comme sujet possible de négociations : « *We need also to address broader strategic matters. Some nations' concerns are probably not only about nuclear postures and arsenals, but also about missile defence or conventional capabilities* » a suggéré, au nom de l'UE, M. Pavel Klucky (République tchèque).

Déclarations et document de travail

Débat général :

http://www.reachingcriticalwill.org/legal/npt/prepcom09/statements/4May_EU.pdf

Chapitre 1 (désarmement) :

http://www.reachingcriticalwill.org/legal/npt/prepcom09/statements/6MayC1_EU.pdf

Chapitre 2 (non-prolifération) :

http://www.reachingcriticalwill.org/legal/npt/prepcom09/statements/7MayC2_EU.pdf

Chapitre 3 (usages pacifiques) :

http://www.reachingcriticalwill.org/legal/npt/prepcom09/statements/8MayC3_EU.pdf

Questions régionales et mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient :

http://www.reachingcriticalwill.org/legal/npt/prepcom09/statements/8MayME_EU.pdf

Plan d'action :

<http://www.reachingcriticalwill.org/legal/npt/prepcom09/papers/WP26.pdf>

La politique allemande de non-prolifération

L'Allemagne occupe une place très significative, mais aussi très spécifique, dans l'architecture européenne et internationale de la non-prolifération. Cette place est intimement liée au poids du pays et au rôle qu'il entend jouer dans les affaires internationales depuis la fin de la guerre froide.

De fait, la politique allemande de non-prolifération a vécu une césure radicale au début des années 1990. Tout au long de la guerre froide en effet, la RFA fut réputée détenir l'un des régimes de contrôle des exportations le plus libéral qui soit, vis-à-vis de l'URSS d'abord, et ce malgré le *Coordinating Committee*, ou *CoCom*, imposé par les États-Unis, mais aussi vis-à-vis de nombreux pays potentiellement proliférants. L'industrie allemande a ainsi été impliquée dans la fourniture de biens et de technologies nucléaires, biologiques, chimiques et duaux à des pays tels que la Libye, le Pakistan, l'Iran. C'est la découverte, après 1991, de l'ampleur des coopérations avec l'Iraq dans la conduite d'un programme nucléaire militaire qui a le plus marqué les esprits, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'Allemagne.

Le revirement allemand à l'égard de la non-prolifération fut aussi brutal qu'étendu. En 1993, le Bundestag adopta une résolution sur la non-prolifération nucléaire et la loi allemande sur le contrôle des exportations fut révisée l'année suivante, conduisant le pays à se doter d'un arsenal législatif et réglementaire parmi les plus stricts du monde. Au plan international, c'est l'Allemagne qui initia un groupe de travail sur les contrôles au sein du G7. Le pays joua un rôle important dans la transformation du CoCom et l'adoption de l'arrangement de Wassenaar. Plus significatif encore fut son rôle dans la mise en place d'une politique européenne commune en matière de non-prolifération.

Quels furent les facteurs de ce revirement ? D'abord, la montée du mouvement antinucléaire en Allemagne au cours des années 1990 et 2000, qui devient une force politique réelle. Ensuite, la volonté du gouvernement d'utiliser le désarmement et la non-prolifération comme outils de politique étrangère. Il n'est pas anodin que le « *lead* » sur ces questions soit passé des ministères du commerce et de la technologie au ministère des affaires étrangères. L'implication de l'Allemagne dans le traitement de la crise iranienne en fournit un exemple. Enfin, en tant que puissance industrielle régionale et mondiale, l'Allemagne avait naturellement intérêt à partager la charge de contrôles plus exigeants, dans le cadre des régimes. Ceci est particulièrement vrai au niveau européen.

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Essai nucléaire nord-coréen : nouvelle résolution du Conseil de sécurité

A chaque provocation nord-coréenne—elles se sont récemment multipliées—, les observateurs commencent par recueillir la réaction chinoise, puis russe. Celle qui avait suivi l'essai balistique du 5 avril 2009 n'avait pas été aussi ferme que les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud l'auraient souhaité. Que dire de l'essai nucléaire réalisé par Pyongyang lundi 25 mai 2009 ?

L'on note d'abord une condamnation par l'ensemble des membres du Conseil de sécurité. Le ministère des affaires étrangères chinois s'est dit « résolument opposé » à l'essai nucléaire de son voisin. La Russie s'en est alors tenu à une « préoccupation ».

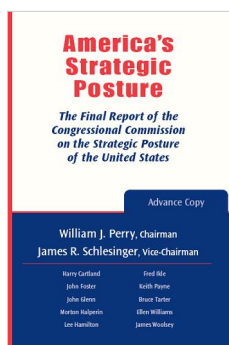
L'on sait ensuite que d'intenses négociations entre les cinq membres du Conseil de sécurité, ainsi que le Japon et la Corée du Sud, ont été menées pour conduire à la rédaction, par les Américains, d'un projet de résolution adopté à l'unanimité vendredi 12 juin 2009.

La résolution 1874, pour l'essentiel, étend le champ de l'embargo imposé par la résolution 1718 (2006) - articles 9 et 10— et donne sensiblement plus de latitude aux États pour s'assurer du respect de l'embargo. En effet, au titre des articles 11 à 17 du nouveau texte, l'inspection des cargaisons à destination et en provenance de Corée du Nord est demandée à tous les États sur leur territoire, mais aussi en haute mer « avec le consentement de l'État du pavillon ». « S'il ne consent pas à l'inspection en haute mer, l'État du pavillon ordonnera au navire de se rendre dans un port approprié (...) ». A l'issue de l'inspection, les États membres sont autorisés « à saisir et à détruire » les articles (...) dont la fourniture, la vente, le transfert ou l'exportation sont interdits (...). » En cas de non coopération d'un État du pavillon, chaque État membre en informera le Conseil. Enfin, la fourniture de services de soutage et de combustibles sont interdits aux navires nord-coréens suspectés de contrevenir aux obligations de la résolution. Les autres dispositions de la résolution 1874, essentiellement financières, « invitent » mais ne « demandent » ni « n'exigent ».

Une version préalable du texte prévoyait que les inspections du fret en provenance et à destination de la Corée du Nord fussent « obligatoires », formule finalement rejetée et allégée par la Chine. Il reste que la résolution 1874 marque un évident renforcement des sanctions contre le régime de Pyongyang, qualifiées de « fortes, innovantes et sans précédent » par la représentante des États-Unis au Conseil, Rosemary DiCarlo.

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/368/50/PDF/N0936850.pdf?OpenElement>

AMERICA'S STRATEGIC POSTURE



La Commission du Congrès sur la posture stratégique des États-Unis a fourni son rapport final. Pour mémoire, le Congrès des États-Unis avait mis en place en 2008 un panel « bipartisan » de douze personnalités chargées de plancher sur la posture nucléaire du pays, afin de fournir des recommandations et aider à la formulation de la future *Nuclear Posture Review* (NPR).

Sous la direction de William J. Perry et James R. Schlesinger, la Commission a donc fourni mercredi 6 mai 2009 un document de

dix chapitres (160 pages) qui vont largement au-delà de la seule posture nucléaire du pays. « Défis et opportunités » (soit une évaluation des risques et des menaces à la sécurité des États-Unis), « posture nucléaire », « défense antimissile », « politique déclaratoire », « arsenal » et « complexe nucléaire », « maîtrise des armements », « non-prolifération », « TICE », « prévention et protection » composent ce rapport, ce qui suggère l'ampleur de sa portée, sinon de son ambition.

Dilemmes et désaccords

Le résultat est-il à la hauteur du projet ? A l'évidence non, ce que suggère d'emblée l'« executive summary » du rapport : « *U.S. nuclear strategy begins with the central dilemma that nuclear weapons are both the greatest potential threat to our way of life and important guarantors of U.S. security. A breakdown of international order would be a catastrophe for the United States among many others. Preservation of that order requires to work to reduce nuclear dangers by effective deterrence, arms control, and nonproliferation.* » Au fond, l'ensemble du document est à l'avenir : l'absence de choix tranché sur les questions les plus débattues aux États-Unis depuis plusieurs années reflète principalement l'ampleur des désaccords entre les membres de la Commission, même si ces derniers font valoir, pour l'expliquer, une tradition stratégique américaine d'équilibre entre les moyens de garantir la sécurité du pays. Il en va ainsi, par exemple, de la question de l'arsenal nucléaire du pays : les programmes SSP et LEP sont reconnus pour leur réussite passée mais sont réputés ne pas suffire à l'avenir, alors que le débat sur le programme RRW est présenté comme ayant été mal compris jusqu'à présent. On était en droit d'en attendre un peu plus sur ce sujet. S'agissant du discours prospectif, les douze membres de la Commission ne sont pas parvenus à s'entendre sur une vision de la posture nucléaire du pays : « *As we have debated our findings and recommendations, it has become clear that we have very different visions of what might be possible in the long term.* »

Impasse sur le TICE

Très attendue aussi, une position commune sur la question de la ratification du TICE par le Congrès n'a pas pu être trouvée : « *The Commission has no agreed position on whether ratification of the CTBT should proceed.* » Ce manque total de consensus sur ce point suggère pour le moins que la ratification du TICE par les États-Unis n'est pas acquise. La Commission recommande tout de même à l'administration de fournir au Congrès une évaluation générale des bénéfices, coûts et risques d'une ratification.

En définitive, l'*America's Strategic Posture* est un document de *statu quo*. C'est une indication quant à la teneur de la future NPR.

http://media.usip.org/reports/strat_posture_report.pdf

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

L'avenir du programme Airborne Laser (ABL)

Le 6 avril 2009, Robert Gates a annoncé un important train de réformes destiné à adapter les budgets de défense aux nouvelles priorités économiques et stratégiques. Parmi l'ensemble des programmes réformés, la défense antimissile a vu plusieurs de ses programmes les plus ambitieux sérieusement remis en question, du fait de trop grandes incertitudes technologiques. Le *Multiple Kill Vehicle*, système d'interception devant équiper les missiles type SM-3 ou les GBI a ainsi été annulé alors que le programme *Airborne Laser*, dont un prototype (YAL 1A) poursuit actuellement des essais en vol, devrait voir la commande du second prototype annulée et être confiné à la recherche et développement. Encore financé à hauteur de 400 millions de dollars en 2009, l'Administration ne demandera plus que 186 millions de dollars pour l'année fiscale 2010. Selon le *Congressional Research Service*, l'ensemble du programme avait coûté, en 2007, 4,3 milliards de dollars, pour une estimation globale (réalisée en 2000) de 11 milliards. Les coûts exacts sont toutefois difficiles à déterminer, et le *Government Accounting Office* (GAO), tout en dénonçant l'absence de transparence des financements de la *Missile Defense Agency*, estime le coût total de l'ABL à 8 milliards d'ici 2013. Le projet réunit les plus importantes industries américaines (Boeing, Northrop Grumman, Lockheed Martin).

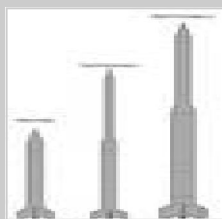


Prototype du YAL 1A

L'ABL est un programme technologiquement ambitieux mais d'une portée moins limitée que ses détracteurs le laissent entendre. Fondamentalement, il vise à permettre la destruction des missiles balistiques en phase de propulsion dans le cadre d'une défense de théâtre. Le Boeing 747, qui porte le système laser devant détruire le missile, doit voler à quelques centaines de kilomètres de la cible pour la détruire, impliquant le maintien en permanence d'avions à proximité ou dans l'espace aérien ennemi. Toutefois, le système est également conçu pour assurer des services de surveillance du champ de bataille (départ, suivi, point d'impact des missiles balistiques) et pourrait servir contre les missiles de croisière, contre lesquels les forces armées américaines sont insuffisamment protégées. De fait, l'ABL est avant tout un démonstrateur, permettant de défricher les applications opérationnelles des technologies laser. Toutefois, selon le GAO, les problèmes techniques du programme sont encore nombreux. Si la technologie du laser chimique à haute puissance est, selon les déclarations des responsables du programme, considérée comme quasiment validée (une version moins puissante, l'*Advanced Tactical Laser*—ATL, est actuellement testée sur un C-130 pour les opérations air sol), de nombreuses incertitudes demeurent quant aux technologies de contrôle des vibrations, de suivi de cible, de compensations atmosphériques, etc. L'ATL aurait rencontré des problèmes identiques, notamment au niveau des phénomènes vibratoires. Or, une neutralisation insuffisante des vibrations pourrait empêcher le laser de détruire sa cible.

L'avenir du programme est lié aux tests de létalité qui doivent être effectués en cours d'année. Il est assez probable qu'un échec lui porterait un coup décisif, l'Administration paraissant privilégier les systèmes d'interception terminaux. Toutefois, l'essai nord-coréen semble inciter Robert Gates à reconsidérer l'ampleur des coupes prévues dans l'ensemble de la défense antimissile. L'idée d'une interception réelle d'un tir nord-coréen semble même planer dans l'air, s'il faut en croire certaines déclarations récentes (Lieutenant Général Patrick O'Reilly, 2 juin 2009). Cette évolution pourrait toutefois ne pas concerner l'ABL, l'administration Obama s'étant jusqu'à présent soucieuse de renforcer le financement des systèmes disposant d'un réel potentiel opérationnel.

Nouveau départ pour le HCoC ?



Évolution des missiles nord-coréens Nodong, Taepodong 1, Taepodong 2. Crédit photo : Creative Commons Attribution 3.0 Unported

La 8^{ème} conférence des États signataires du Code de conduite de la Haye (HCoC) s'est tenue à Vienne les 28 et 29 mai 2009. La plupart des États attendaient une annonce des États-

Unis sur leur nouvelle position quant aux pré-notifications dans le cadre du HCoC, annonce qui n'a finalement pas eu lieu, les Américains n'ayant pas terminé leur revue de position. Celle-ci pourrait être achevée à la fin de l'été 2009.

Cette conférence a montré dans quelle situation difficile se trouve actuellement le HCoC, puisque aucun nouvel État ne l'a signé depuis un an

et que le refus des États-Unis (et par ricochet de la Russie) de pré notifier leurs tirs proscrit toute évolution significative du Code. L'absence de consensus au sein des pays signataires a conduit au rejet de la quasi-totalité des propositions présentées lors de cette plénière.

La nouvelle position américaine pourrait donc permettre un déblocage effectif alors même que la France prendra la présidence du HCoC pour la période 2010 - 2011. Cependant, nul ne sait encore quelle sera la teneur des conclusions de la revue de position américaine. Élément positif, la nouvelle administration ne pose plus comme préalable la mise en place à Moscou du centre commun d'échanges de données (JDEC) prévu par les accords bilatéraux américano-russes, centre dont la mise en place ne semble pas avoir franchement progressé depuis le début de la décennie.

En marge de la conférence, la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) a organisé un atelier de présentation de la Décision 2008/974/PESC du Conseil du 18 décembre 2008. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des ADM, la décision vise à :

- oeuvrer à l'universalité du Code,
- favoriser sa mise en œuvre,
- promouvoir la poursuite de son renforcement.

La FRS agit pour le Secrétariat du Conseil en tant qu'agence d'implémentation. L'événement a rassemblé environ 80 représentants des États signataires mais aussi, et le fait mérite d'être souligné, les représentants de six États non signataires, dont la Chine, Israël et l'Arabie saoudite (les autres étant l'Angola, le Mexique et la Thaïlande).

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

L'élection présidentielle iranienne et la question nucléaire

Le 22 mai 2009, le président iranien Mahmoud Ahmadinejad a déclaré qu'il refuserait de discuter des questions relatives au programme nucléaire iranien avant les élections du 12 juin. De fait, la question nucléaire a joué un rôle dans l'élection présidentielle iranienne, mais dans quelle mesure ?

A Mahmoud Ahmadinejad, qui postulait pour un second mandat, s'opposaient Mir Hossein Moussavi, ancien premier ministre, Mehdi Karroubi, dignitaire religieux réformateur et ancien président du parlement, et Mohsen Rezai, commandant des Gardiens de la Révolution durant la guerre Iran-Irak. Tous trois se sont opposés au discours agressif du Président sortant, autant sur la question nucléaire que sur les relations avec Israël. Le candidat le plus sérieux demeurait M. H. Moussavi, proche, en son temps, de l'Ayatollah Khomeiny, mais aussi et surtout de A. H. Rafsandjani et de S. M. Khatami. Soutenu par les élites urbaines et des cercles culturels, il a été dénoncé par M. Ahmadinejad comme étant l'homme de paille de Rafsandjani et a longtemps été en conflit avec S. A. H. Khamenei, lequel n'a pas caché sa préférence pour une solution de continuité. L'AIEA, à l'inverse, estimait qu'il était le candidat le plus susceptible de renouer le dialogue avec l'Occident. S'il avait été élu, il aurait certainement rencontré de fortes oppositions internes sur la question.

Quoi qu'il en soit, la question nucléaire n'a pas été l'élément central de la campagne. M. Ahmadinejad a été vertement critiqué par ses opposants pour l'impact économique négatif de ses réformes (25% d'inflation), la stagnation du niveau de vie, le durcissement des contraintes sociétales et l'emprise des organes de contrôle politique sur la population. La plupart des analystes s'accordent cependant à constater que la relance du programme nucléaire et la résistance de M. Ahmadinejad à la communauté internationale sont une source de fierté pour la plupart des Iraniens. Ainsi, selon une étude de la *New America Foundation* publiée en juin 2009, si 90% des iraniens affirment vouloir que le gouvernement s'occupe en priorité des questions économiques, permette des élections et une presse libre (87 et 84%), 49% d'entre eux estiment que l'armement nucléaire devrait être l'objectif prioritaire. Mais 75% d'entre eux estiment que c'est l'établissement de relations et de rapports commerciaux avec l'Occident qui devrait être prioritaire.

Mais alors que selon ce sondage, les Iraniens semblent avoir des aspirations militant pour un changement de positionnement sur le nucléaire qui permettrait la levée des sanctions, M. Ahmadinejad a été officiellement réélu au premier tour. Cette réélection, si elle était confirmée, devrait inciter à réfléchir sur la nature des sanctions internationales. Doivent-elles contribuer à désolidariser les dirigeants du peuple, ou, à l'inverse, être spécifiquement orientées vers la non-prolifération tout en encourageant l'ouverture de l'Iran sur l'extérieur, les classes sociales les plus éduquées semblant les plus modérées ?

Le Japon face à l'essai nucléaire nord-coréen

L'essai nucléaire nord-coréen du 25 mai 2009, deux ans et demi après l'essai du 9 octobre 2006, place le Japon dans une situation paradoxale. On se souviendra que lors du premier essai, la classe politique japonaise avait violemment réagi contre l'outrage, adoptant un train de sanctions unilatérales contre la Corée du Nord et exigeant une forte réaction de la communauté internationale. On se souviendra également que certains responsables politiques de haut rang avaient évoqué l'idée d'un réarmement nucléaire du pays (Y. Nakasone, ancien premier ministre, S. Nakagawa, ancien ministre des finances), et que l'essai avait facilité le développement des coopérations antimissiles avec les États-Unis, sans permettre toutefois au premier ministre d'alors, Shinzo Abe, de modifier l'article 9 de la Constitution, comme il l'eût souhaité. Néanmoins, au cours des négociations à six qui ont suivi, le Japon s'était surtout singularisé par l'importance accordée à la résolution de la question des ressortissants japonais kidnappés, compliquant la posture de négociation américaine et sud-coréenne.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'essai du 25 mai 2009 a plongé les autorités politiques japonaises dans une nouvelle flambée nationaliste. Toshio Tamogami, ancien chef de l'armée de l'air japonaise, appelle formellement au lancement d'un programme nucléaire, alors que des députés du PLD seraient sur le point de proposer quelques amendements au concept de sécurité nationale japonais actuellement en gestation, afin d'y inclure le développement d'une capacité de frappe préemptive. Parallèlement, des doutes récurrents sont émis sur la validité de la dissuasion élargie américaine – en particulier depuis l'élection de B. Obama, alimentant l'idée que le Japon pourrait être conduit à renforcer unilatéralement sa sécurité nationale.

En tout état de cause cependant, l'essai nord-coréen est surtout une occasion de sensibiliser un public largement imperméable aux questions de sécurité à des problématiques qui préoccupent avant tout certains courants conservateurs. Rétrospectivement en effet, il apparaît à travers les sondages réalisés dans l'année suivant le premier essai que la menace nord-coréenne est perçue conjoncturellement et qu'elle ne motive pas, auprès du public, une altération fondamentale de la posture de sécurité japonaise. De fait, si la constitution d'une capacité dissuasive à l'égard de la Corée du Nord peut avoir son importance, les milieux politico-militaires demeurent avant tout préoccupés par la montée en puissance de la Chine. Deux experts japonais écrivaient ainsi en 2007 : *« indeed, there is even a widespread view among Japanese security experts that North Korea's provocations provide Japan with legitimate cover to advance its defense posture and capability in order to meet these threats and uncertainties, especially those related to China. »*

Dans ce sens, l'essai nord-coréen, et la multiplication des tirs de missiles qui l'ont accompagné, pourraient paradoxalement offrir plusieurs opportunités : opportunité pour le Japon d'accroître ses coopérations militaires et industrielles avec les États-Unis et de s'affirmer comme puissance militaire régionale ; opportunité pour les États-Unis, qui pourraient jouer sur le renforcement annoncé des capacités japonaises pour inciter la Chine à exercer des contraintes plus strictes sur son indocile allié nord-coréen, afin d'atténuer la course aux armements qui s'amorce irrémédiablement dans la région.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

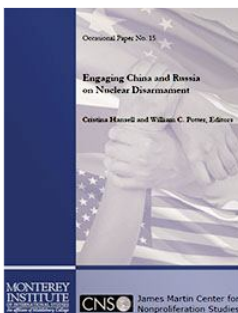
ELECTION PRESIDENTIELLE EN IRAN

L'élection présidentielle iranienne du 12 juin 2009 opposait quatre candidats. Outre le Président sortant, trois candidats s'affrontaient dont le seul point commun tenait en une critique acerbe du mandat de M. Ahmadinejad.

Cette élection, dont les enjeux n'étaient pas uniquement nationaux, a été largement médiatisée. Parmi les articles et ouvrages qui ont paru depuis quelques mois, voici quelques travaux qui retracent avec pertinence le contexte et les perspectives de ce scrutin :

- Le numéro 971 de *Courrier International* proposait, le 11 juin 2009, un dossier consacré à l'élection présidentielle iranienne. Un article de Mahan Abedin, intitulé *Ahmadinejad, un président en sursis ?* revient sur le mandat du Président sortant et dresse un état des lieux de l'Iran après quatre années d'une présidence controversée. Les trois thèmes de la campagne électorale de M. Ahmadinejad en 2005 (la cause des pauvres, la lutte contre la corruption et la fin des concessions sur le dossier nucléaire) sont analysés à la veille de la fin de son mandat. <http://www.courrierinternational.com/article/2009/06/10/ahmadinejad-un-president-en-sursis-0>
- En avril 2009, Thierry Coville, chercheur à l'IRIS, revenait sur la candidature d'Hossein Moussavi. L'analyse, parue dans *Risques Internationaux* n° 118, 15 avril 2009, est une interprétation cohérente et osée de l'ascension d'H. Moussavi dans la campagne présidentielle. T. Coville dresse un bilan des activités politiques du candidat et tente de le positionner par rapport au courant réformateur. Il conclut que H. Moussavi aurait pu être soutenu par le Guide Suprême sans que cela soit publiquement assumé. <http://www.iris-france.org/Tribunes-2009-04-15.php3>
- L'article de Guillaume Borrione, publié sur le site Internet de l'agence de presse *Guysen International News* le 9 juin 2009, aborde les enjeux de l'élection présidentielle. A l'heure où le président américain Obama propose l'ouverture de nouvelles négociations sur la question nucléaire, le scrutin iranien apparaît comme un moment clé. <http://www.guysen.com/articles.php?sid=10085&titre=Elections-iraniennes---un-espoir-%C3%A0-la-libanaise>
- Enfin, l'entretien de Bernard Hourcade, *Une Géographie de l'Iran à la veille des élections*, diffusé le 10 juin 2009 sur France Culture, permet de dessiner une carte électorale de l'Iran après le mandat de M. Ahmadinejad. <http://sites.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/planete/>

"Engaging China and Russia on Nuclear Disarmament", Cristina Hansell et William C. Potter, Ed. *Occasional Paper N°15*, CNS, Monterey Institute, avril 2009, 152 p.



La parution de ce rapport conclut la première partie d'un projet mené par le *James Martin Center for Nonproliferation Studies* (CNS) afin de mieux comprendre les perspectives du désarmement nucléaire en Chine et en Russie, et de les favoriser. Constitué de huit contributions, dont notamment celles de Jeffrey Lewis (« *Chinese Nuclear Posture and Force Modernization* ») et Nikolai N. Sokov (« *The Evolving Role of Nuclear Weapons in Russia's Security Policy* »), ce travail met à jour très utilement les doctrines stratégiques, postures nucléaires, et acteurs impliqués dans les deux pays.

S'agissant de la Russie, l'on retiendra d'abord que les armes nucléaires sont perçues à la fois comme symboles de puissance, instrument de dissuasion existentielle, mais également de dissuasion opérationnelle, depuis la formulation de la doctrine militaire de 2000, en particulier face aux menaces conventionnelles (N. Sokov). Très concentré autour du Président Poutine,

l'appareil de conceptualisation et de prise de décision en matière nucléaire apparaît encore très fermé et peu innovant depuis l'arrivée au pouvoir de Dmitri Medvedev (M. Tsyarkin et A. Loukianova). Enfin, les conditions qui permettraient à la Russie de participer pleinement à un processus de désarmement sont nombreuses, de la nécessité d'un accord avec les États-Unis sur la défense antimissile en Europe à l'encadrement des « *Precision-guided munitions* » (PGM), en passant par l'introduction des trois autres États dotés de l'arme nucléaire (EDAN) dans le processus de maîtrise des armements (V. Dvorkin).

Les perspectives chinoises sur le désarmement nucléaire semblent être toujours les mêmes : priorité du désarmement bilatéral américano-russe, engagement des EDAN au « *no first use* », « *de-alerting* », rapatriement des armes situées hors du territoire des États détenteurs, et fourniture universelle et inconditionnelle d'assurance de sécurité négatives sont encore les principales conditions qui disposeraient la Chine à participer activement à un processus de désarmement multilatéral (Jing-dong Yuan). En attendant, la modernisation en cours des forces stratégiques chinoises relève essentiellement des vecteurs et a été décidée dans les années 1980. Il s'agit donc d'un processus long qui n'est pas strictement dépendant des changements actuels dans les capacités stratégiques des États-Unis (Jeffrey Lewis). Il reste que Chinois, comme Russes, jugent potentiellement déstabilisante la posture nucléaire américaine issue de la révision de 2001 (manque de clarté sur la doctrine de frappes préemptives, risque de développement de nouvelles armes, etc.). L'administration Obama semble donc aujourd'hui bénéficier d'une fenêtre d'opportunité dont la taille dépendra naturellement de la future *Nuclear Posture Review* et de son interprétation à Pékin et à Moscou (Cristina Hansell et Nikita Perfiliev).

L'ensemble du rapport est en libre accès sur le site Internet du CNS : <http://cns.miis.edu/opapers/op15/op15.pdf>

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

« *Conventional Strike Operations and Counterproliferation* »

Le 29 mai 2009, l'IFRI a organisé un séminaire restreint autour de Dennis Gormley, portant sur les forces offensives conventionnelles et la contre-prolifération. Connu pour ses travaux sur les missiles de croisière, D. Gormley s'est attardé sur la genèse des programmes stratégiques conventionnels, et notamment sur l'intégration des technologies dans les concepts militaires américains, intégration favorisée par la Révolution dans les affaires militaires.



La création d'une capacité conventionnelle offensive répond spécifiquement à des objectifs de contre-prolifération. Qu'elle prenne un caractère tactique ou stratégique, la mobilité de certaines cibles (missiles mobiles) ou leur nature spécifique (infrastructures souterraines) nécessitent la conception d'équipements adaptés et leur utilisation selon de nouveaux schémas opérationnels qui permettent de réunir capacité de détection et de destruction ainsi que disponibilité des plateformes afin de permettre des frappes à courte échéance. Ainsi, alors qu'il fallait plusieurs heures pour traiter une cible détectée il y a encore quelques années, cette latence se réduit désormais à une dizaine de minutes.

Au niveau stratégique cependant, les programmes conventionnels américains apparaissent insuffisamment définis. L'annulation des financements pour l'adaptation d'une charge conventionnelle sur le Trident prive l'armée américaine d'une capacité politiquement discutée mais techniquement appréciable. Les équipements en développement, tel que le missile hypersonique, ne pourront en effet être opérationnels avant de nombreuses années. De surcroît, l'opposition de la Russie et de la Chine demeure.

« *PONI Live Debate on the CTBT* »

Mercredi 13 mai 2009, le *Project on Nuclear Issues* (PONI) du *Center for Strategic and International Studies* (CSIS) a accueilli un débat en direct sur le thème de la ratification du TICE par les États-Unis. Il s'agissait du troisième du genre, l'initiative ayant été lancée au début de l'année 2009 afin de proposer, dans le cadre du blog « *PONI Debates the Issues* », des débats filmés et retransmis sur le site Internet du CSIS entre deux orateurs d'avis opposés. A la question « le Congrès des États-Unis doit-il ratifier le TICE? », Daryl Kimball, directeur exécutif de l'*Arms Control Association*, défendait la position affirmative. Stephen Rademaker, ancien directeur du bureau de la sécurité internationale du département d'État, aujourd'hui conseiller senior pour *BRG Group*, défendait la position adverse.

L'initiative vaut d'abord pour l'originalité de son format. Habitue à celui, parfois rigide, des séminaires et conférences, la communauté de la recherche stratégique débat habituellement à fleurets mouchetés. Les « *live debates* » du PONI cherchent la confrontation sur un mode sportif revendiqué.

Quant au fond de l'événement, D. Kimball a insisté sur quatre arguments :

1. La fiabilité de l'arsenal américain est acquise et, en tout état de cause, le TICE prévoit une disposition de retrait.
2. L'entrée en vigueur du traité permettra de lutter plus efficacement contre la prolifération.
3. Le TICE est en passe d'être effectivement vérifiable.
4. La ratification par le Congrès aura un effet domino, au moins sur la Chine.

S. Rademaker, qui s'est dit partisan des objectifs poursuivis par le TICE, a relevé trois déficiences structurelles qui ne plaident pas, selon lui, pour une ratification hâtive par le Congrès :

1. Des essais de 1 à 2 kilotonnes pourront toujours être pratiqués sans garantie de détection.
2. La définition que donne de l'essai nucléaire l'article 1 du traité est imprécise.
3. Les ratifications de la Corée du Nord, de l'Iran, du Pakistan, de l'Inde, d'Israël, et de l'Égypte sont loin d'être acquises et ne dépendront pas d'une ratification du traité par les États-Unis.

http://media.csis.org/csistv/?090513_pdti

AGENDA

CONFÉRENCES

13/07/2009 : « *Presentation of the International Scientific Study on CTBT Verification* », Senate Hart Building, Washington, DC, organisé par le CSIS et l'AAAS. Contact : gschwartz@csis.org

06-07/08/2009 : « *2009 PONI Summer Conference* », CSIS, University of California, San Diego. Contact : mjansson@csis.org

ÉVÉNEMENTS

16-17/06/2009 : Réunion des États participants à la GICNT, La Haye

06-08/07/2009 : Sommet présidentiel américano-russe sur l'après-START, Moscou

28/07–12/09 : Troisième partie de la session 2009 de la Conférence du désarmement, Genève

Retrouvez sur le site Internet du CESIM tous les bulletins de l'Observatoire ainsi que, chaque semaine, l'essentiel de l'actualité de la non-prolifération et du désarmement : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur (chronique); Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Laetitia Fronval, stagiaire (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr